

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL N° 3/2018

En date du 5 mars 2018

Le Conseil municipal s'est réuni à 20 h 30 sous la présidence de Mme Isabelle HENNIQUAU, Maire.

Nombre de membres
en exercice : **15**

Présents : J. BUREL, M-N BIDON, Adjoints.
M. GAUDE, D. LOPES, L. RISSE, L. WALCKIERS, M. LORIOT, J. FOURNIER,
L. ROUCHOUSE, L. DUYSSENS.

Nombre de membres
présents : **11**

Absents excusés : B. BOURDON pouvoir à M. GAUDE, C. VON ROHLAND
pouvoir à M-N BIDON, V. BASILICATA pouvoir à L. WALCKIERS, S. CHAVAZ
pouvoir à L. DUYSSENS.

Mme Marlène LORIOT été désignée secrétaire de séance.

Le compte-rendu de la séance du 6 février 2018 est approuvé à l'unanimité.

1- COMMISSIONS COMMUNALES :

1-1 Urbanisme :

Informations sur les permis de construire et déclarations préalables instruits.

DATE DE RECEPTION	DOSSIER	DEMANDEUR	OBJET	ENVOI CCPG DECISION
04/12/2017	PA 00139717B0002	PERRIER Gérard	(2 ^e dossier) Lotissement 3 lots Parcelles AK 17 et AK 18	06/12/2017 Refus le 28/02/2018

1-2 Finances :

Durée des amortissements (Délibération N° 2018-03-01)

Madame le Maire annonce qu'une délibération doit être prise pour préciser la durée d'amortissement sur les différentes catégories de biens amortis.

Elle rappelle la délibération du 6 octobre 2014 dont le détail est repris ci-dessous. Il convient désormais de fixer la durée d'amortissement du compte d'investissement **2132 « immeuble de rapport »**.

Elle propose de fixer la durée d'amortissement des biens comme suit :

Biens ou catégories de biens amortis	Durée
131 : Subventions d'équipement transférables	5 ans
133 : Fonds affectés à l'équipement transférables	5 ans
202 : Frais liés à la réalisation des documents d'urbanisme et à la numérisation du cadastre	5 ans
2031 : Frais d'étude	5 ans
2033 : Frais d'insertion	5 ans
2041 : Subventions d'équipement versées aux organismes publics	10 ans
2042 : Subvention d'équipement aux personnes de droit privé	5 ans
2044 : Subventions d'équipement en nature	5 ans
2121 : Plantations d'arbres et d'arbustes	5 ans
2132 : Immeuble de rapport	50 ans

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal accepte cette proposition.

Convention de recouvrement des produits locaux : Ce point est reporté à un prochain conseil.

1-3 Travaux : Points sur les travaux en cours.

Route de la Douane et route de l'Eglise : Le projet d'aménagement de ces deux routes avancent, conduit par le Cabinet FONTAINE.

Après le vote du Budget Primitif 2018, pourront débuter les travaux de réfection de la Résidence Giboudeaux, le lavoir route de la Mairie, le local du service technique, l'école maternelle (fuite dans le toit).

En ce qui concerne l'abribus de « La Croisée » l'acte est en attente depuis une année chez le notaire chargé de ce dossier, la Mairie va contacter directement les partenaires afin d'avancer dans les formalités en vue de l'acquisition de la parcelle.

Bâtiment de l'ancienne douane : Suite à l'offre de la SEMCODA pour un bail emphytéotique, une consultation globale devra être faite auprès des autres bailleurs sociaux.

1-4 Scolaire : Nouveaux horaires de l'école J. JANIER pour la rentrée 2018/2019. En accord avec l'inspectrice de l'Académie, à dater de la rentrée de septembre 2018 les horaires seront les suivants :

Lundi de 8.30 h à 12.00 h et de 13.30 h à 16.00 h

Mardi de 8.30 h à 12.00 h et de 13.30 h à 16.00 h

Jeudi de 8.30 h à 12.00 h et de 13.30 h à 16.00 h

Vendredi de 8.30 h à 12.00 h et de 13.30 h à 16.00 h

Ce nouvel horaire n'aura pas d'impact sur le service cantine.

Suite aux fortes chutes de neige du 1^{er} mars, la livraison des repas venant de Bourg en Bresse n'a pas pu avoir lieu. Des repas de dépannage ont donc été servis aux enfants. Mme le Maire remercie les agents qui ont su gérer cet imprévu.

1-5 Commission information communication :

M. GAUDE annonce une prochaine réunion pour l'élaboration du bulletin municipal. Parmi les articles prévus : le projet de nouvelle commune, la soirée des pays, la participation citoyenne, l'après-midi crêpes du CCAS.

GRATIFERIA : Pour l'instant peu de participants sont inscrits pour l'organisation de cette manifestation prévue pour le 5 mai 2018. Un nouvel appel aux volontaires sera fait avant de décider du maintien ou pas de la gratifieria pour cette année.

2 – PARTICIPATION CITOYENNE : Adhésion au dispositif (*Délibération N° 2018-03-02*)

Madame le Maire rappelle à l'assemblée les principes du dispositif de participation citoyenne présenté par l'adjudant-chef de la Gendarmerie d'Ornex au cours du conseil municipal du 5 février 2018.

Ce dispositif vise à :

- rassurer la population,
- améliorer la réactivité de la gendarmerie contre la délinquance d'appropriation,
- accroître l'efficacité de la prévention de proximité.

Il permet d'apporter une action complémentaire et de proximité dans la lutte contre les phénomènes de délinquance.

Après avoir donné lecture du projet du protocole à intervenir, le conseil municipal est invité à se prononcer sur la mise en place du dispositif « participation citoyenne » au bénéfice de l'ensemble de la commune et de l'autoriser à signer le protocole correspondant.

Après avoir entendu l'exposé de Madame le Maire,

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU la loi n°2002-1094 du 29 août 2002 d'orientation et de programmation pour la sécurité intérieure ;

VU la loi 2007-297 du 5 mars 2007 relative à la prévention de la délinquance ;

Le conseil municipal, à l'unanimité, AUTORISE Madame le Maire à signer le protocole joint en annexe.

3 – COMMISSIONS COMMUNAUTAIRES :

Conseil communautaire :

Mise à disposition des ouvrages eaux pluviales : Des renseignements complémentaires sont demandés à la CCPG, ce point sera repris lors d'une prochaine séance.

Notification du rapport de la CLECT 2017 : Délibération N° 2018-03-03)

Mme le Maire expose que suite au passage en Fiscalité Professionnelle Unique (FPU) au 1^{er} janvier 2017, et afin d'assurer le maintien des ressources aux communes en référence à l'année 2016, le conseil communautaire détermine, en fonction de la fiscalité professionnelle de chaque commune et des compétences transférées, l'attribution de compensation à verser aux communes.

Pour fixer le montant de ces attributions, le conseil communautaire s'appuie sur la commission locale d'évaluation des charges transférée (CLECT).

Madame le Maire donne ensuite lecture de ce rapport qui doit être approuvé à la majorité des conseillers municipaux, puis demande son accord au Conseil municipal sur les termes de ce rapport.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide le rapport de la CLECT 2017.

Diverses commissions communautaires :

Affaires sociales : Mme BIDON expose les négociations auprès des hôpitaux suisses pour en permettre l'accès aux habitants du Pays de Gex.

Antenne médicale de l'hôpital à Tougin : Peu connu, on peut accéder à ce service pour une consultation par un médecin généraliste en appelant le 15.

Une étude est en cours pour la création d'un centre de soins et de réadaptation post opératoire à Divonne les Bains.

La CCPG examine la possibilité de proposer aux médecins qui viendraient s'installer dans le Pays de Gex une participation financière (salaire, loyer).

Crèches : 702 demandes sont en attente, les créations de micro-crèches et l'agrandissement des crèches existantes seront favorisées.

4 – DIVERS :

Avancement du projet « commune nouvelle » : Durant la réunion du lundi 26 février regroupant les conseils municipaux des 3 communes, de nombreux sujets ont été abordés.

Chaque lundi soir les 3 maires et adjoints se réunissent, les interrogations seront étudiées au fur et à mesure, la prochaine réunion des 3 conseils aura lieu le 17 avril à GRILLY. Objet de cette 2eme séance : Réponses aux questions de la première séance et préparation de la réunion publique. Une rencontre avec les trois chefs de corps de nos CPINI aura lieu en fin de semaine.

Le 23 avril : Réunion publique pour Sauvigny à la salle des mariages

Le 23 mai : Réunion publique pour les 3 communes à la salle Bonnefoy.

Réunions de quartiers des 19, 20,21 mars : Le flyers seront distribués rapidement.

Fête du village : elle aura lieu le 9 juin 2018.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h 55.

La prochaine séance de conseil municipal se tiendra en Mairie le 12 mars 2018 à 20.30 h.